



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Port du masque à l'école primaire

Question écrite n° 36350

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les conditions du port du masque à partir du CP pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire. En effet, les enfants en demi-pension ne peuvent respirer sans masque que durant le laps de temps très court du déjeuner à la cantine. Or le port du masque peut entraîner une gêne respiratoire lorsqu'il est porté en continu. Aussi, il lui demande s'il entend adapter des temps sans masque dans le strict respect des mesures sanitaires, afin de permettre aux écoliers d'étudier dans des conditions plus favorables.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36350

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1307

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)